



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 129221

## Texte de la question

M. François Asensi alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés rencontrées par les hôpitaux publics pour recruter du personnel infirmier. Ce problème touche notamment les hôpitaux publics situés dans les zones rurales ou dans les banlieues réputées « difficiles ». La situation est préoccupante car elle empêche l'hôpital d'utiliser à plein ses capacités et nuit ponctuellement à l'offre de soin sur notre territoire. La principale raison de ces difficultés à recruter vient du manque d'attractivité de cette profession. En début de carrière, les infirmières perçoivent un salaire d'environ 1 600 euros bruts alors que les conditions de travail sont difficiles et les horaires contraignants. Un certain nombre d'élèves des écoles d'infirmières choisissent donc de se spécialiser pour bénéficier de conditions d'emploi et d'un salaire plus avantageux. En Île-de-France, le problème du coût élevé de la vie incite les infirmières à demander une affectation dans d'autres régions, notamment dans le sud de la France. D'autre part, les hôpitaux publics subissent la concurrence des établissements de santé privés qui arrivent à embaucher plus d'infirmières grâce à une rémunération plus élevée et à de meilleures conditions de travail. Globalement, cette situation est inquiétante car elle aboutit à des problèmes de sous-effectif qui nuisent à la prise en charge des patients. Il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour renforcer l'attractivité du métier d'infirmière afin de favoriser les embauches dans les hôpitaux publics.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Asensi](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (11<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129221

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2012, page 1809

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)